Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203491-20251217-12_2025_24-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 11.12.2025

Date de la convocation : 04.12.2025
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 4

Date d'affichage : 17/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Vincent CADREN, Elise BUREAU, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU, Enora LE JEUNE.

Absents : Elsa BRIND (procuration à Mariannick LEBON), Thierry Morel (procuration à Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE), Cécile DUVAL-BLAIZE (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande Thomas (procuration à Joël LE JEUNE).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Frédéric PERREAU

DÉLIBÉRATION N° 24

RENOUVELLEMENT DES BAUX À FERME

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler les baux à ferme concernant plusieurs parcelles appartenant à la commune, situées sur le territoire de Trédrez-Locquémeau.
Ces terrains sont loués pour un usage d'entretien ou de pâturage et leur mise à disposition contribue à la bonne gestion du patrimoine communal.
Les baux sont conclus pour une durée de neuf ans, à compter de leur signature, et fixent un loyer annuel symbolique en contrepartie de l'entretien régulier des parcelles par les preneurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par à l'unanimité,

- DECIDE

De renouveler les baux à ferme suivants :

- À Madame Stéphanie INGHELS., pour les parcelles AD 136 (1 373 m²) et AD 170 (5 630 m²), situées au bourg de Trédrez, destinées à l'accueil de ses chevaux.
- À Monsieur Denis COURSOL, pour la parcelle B 1313 (993 m²).
- À Madame Morgane PINSON de la parcelle B 548 (8 940 m²)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203491-20251217-12_2025_24-DE

- FIXE le prix de la location annuelle à l'euro symbolique en contrepartie de l'entretien du terrain réalisé.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte administratif sous seing privé à intervenir dans les conditions fixées.

Délibération rendue exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 17.12.2025

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300

Joël LE JEUNE, Maire

Frédéric PERREAU, secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300